



Le Président

Monsieur Julien DUBOIS
Maire de Dax
Hôtel de Ville
Place Saint Pierre- BP 50344
40107 DAX CEDEX

Dax, le 3 février 2021

Monsieur le Maire,

Le 31 janvier dernier, l'association Laïcité 40 a été destinataire d'un courriel émanant du service communication de la mairie et concernant le projet urbain #Dax2035. J'ai pris soin de le transmettre aux membres du conseil d'administration pour information, l'avis des habitants de Dax étant requis dans le cadre de la concertation que vous avez lancée.

Notre association, créée en 2009, est départementale, et a pour objet de «défendre et promouvoir le principe de laïcité dans le département des Landes». Elle a son siège à Dax à l'EVAC, rue de Borda, depuis plusieurs années. Ses membres sont domiciliés dans plusieurs communes du département. Depuis sa création, notre association s'est attachée à mener plusieurs actions : organisation de conférences annuelles (la majorité ayant eu lieu à Dax) ; actions pédagogiques dans les établissements scolaires (en coordination avec l'inspection d'académie) ; inaugurations de lieux publics dans les communes (en coordination avec les Maires), la ville de Dax ayant ainsi édifié un Square de la laïcité, non loin de l'hôtel de ville.

Le projet urbain #Dax2035 ne peut être enrichi qu'avec la participation active de tous les acteurs locaux. A ce titre, au nom du conseil d'administration de notre association, je me félicite de la concertation que vous avez lancée.

Nous souhaitons pour notre part que les intervenants amènent des réflexions et des propositions compatibles avec les engagements républicains de liberté, d'égalité et de fraternité. Ces engagements exigent que la notion de laïcité soit présente dans les réflexions et les propositions.

A cet égard, il nous est apparu étonnant que vous ayez, dans votre lettre aux Dacquois(es), indiqué avoir consulté «des responsables religieux» dans le cadre de cette concertation, au même titre que les anciens Maires de Dax.

LAICITE 40-EVAC-9, rue de Borda-40100-DAX téléphone : 06 08 86 33 56-laicite40@orange.fr

Comme l'a rappelé le Premier ministre Jean Castex lors de sa présentation du projet de loi confortant les principes républicains : «la laïcité, grande valeur de notre République, garantit qu'aucune religion, quelle qu'elle soit, ne peut régir les pratiques et les règles collectives, notamment dans l'espace public». Il nous semble que rien ne s'oppose à la participation de ces responsables à titre individuel, comme tout habitant de la ville de Dax, mais la parole des différentes Eglises nous semble contraire au principe de séparation édicté par la loi de 1905.

Toujours au nom du conseil d'administration, je me permets de renouveler la demande de rendez-vous que je vous avais personnellement formulée à l'occasion de l'hommage à Samuel Paty à Dax, le 21 octobre 2020, et que j'avais transmise par courriel le 7 janvier dernier à votre attention, à l'adresse électronique de votre cabinet.

Je souhaiterais en effet, par courtoisie républicaine, pouvoir vous présenter les buts et les actions de notre association dans le cadre d'une rencontre plus formelle avec vous, nous permettant d'échanger et de mieux nous connaître, comme notre association l'a toujours fait avec vos prédécesseurs.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations respectueuses et les meilleures.

Pierre GAMELIN